



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC)
de Coaticook et plus particulièrement ceux de la municipalité
d'East Hereford

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1) que :

le conseil de la MRC, a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 22 août 2018, une résolution annonçant son intention d'exécuter des travaux d'entretien et de stabilisation de berges dans le cours d'eau suivant :

«Des portions d'un cours d'eau - Ruisseau Montmigny traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité d'East Hereford, sur les propriétés immatriculées 2494 20 3842 et 2494 94 9348» ;

et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 852 et l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1).

Toutes les personnes intéressées par l'exécution de ces travaux sont convoquées à la session ordinaire du conseil de la MRC qui se tiendra le **13 septembre 2018 à 19h30**, à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC, au 294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook, Québec, pour y être entendues par les membres du conseil qui pourront, s'ils le jugent à propos, **adopter un règlement visant l'exécution desdits travaux.**

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 27 août 2018.

La directrice générale
adjointe
et secrétaire-trésorière
adjointe

Nancy BILODEAU, OMA
Greffière